

## QUE FAIRE ?



Des mesures urgents sont nécessaires :

- faire évoluer les mentalités et les pratiques en matière : travail vie privée
- la mise en œuvre de mesures en faveur de l'exercice des solidarités familiales
- la mise en place du travail à temps partiel ou autres aménagements du poste de travail
- la mise en œuvre de mesures en faveur de l'exercice de la parentalité
- la condamnation de toute discrimination relative aux absences et aux responsabilités parentales
- étendre les congés pour événements familiaux
- la prise en compte des engagements humanitaires et caritatifs

### Votez



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# DES HORAIRES DE TRAVAIL RESPECTUEUX DE LA VIE PRIVÉE

Si la modification des horaires de travail est laissée à l'initiative du patron, il est pourtant essentiel que ce dernier respecte la vie privée des salariés.

Pour SUD, il serait inconcevable de passer à des horaires tardifs qui grignotent sur le peu de temps restant le soir, en famille, ou sur le temps de détente nécessaire pour décompresser du stress quotidien.

A la CEA les femmes représentent une grande partie du personnel et de surcroît avec enfants souvent en bas âge. L'organisation de la vie familiale avec des décalages d'horaires d'une ½ voire d'1 heure peut se transformer en véritable parcours du combattant et même aboutir au chaos.

D'autre part, il est tout aussi légitime de se demander si la capacité de concentration et donc la perspicacité n'est pas plus altérée en fin de journée ?

Pour ces raisons, SUD ne cautionnera pas et s'opposera à toute modification d'horaires allant à l'encontre des conditions de travail et de vie saine du personnel.



**SUD est opposé à la « libéralisation » des horaires de travail et maintiendra ce cap même au-delà des élections.**